

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 2022

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE
(Art. L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt-deux et le **24 mai**, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 18 mai 2022, s’est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

Présents

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG - M. Albert CALAMUSO - Mme Thérèse DARTOIS
M. Charles LUCA (à partir de la délibération n°060 jusqu’à la délibération n° 070)
Mme Nathalie NISI - M. Christian VIALLE - Mme Valérie PREMOLI - M. Jean-Paul BULGARIDHES
M. Marcel PIACENTINO - Mme Catherine PIEGGI - Mme Sylvie MARCHAND - M. Philippe DELEAN
Mme Ada Rebiha AIT-YALLA
Mme Elodie SAIAG HIRSCHI (à partir de la délibération n°062 jusqu’à la délibération n° 070)
M. Stéphane FINE - M. Guy DUBRULLE PASQUIER - Mme Maud RIBET - M. Bruno FINO
Mme Martina L’ECRIVAIN - Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR - M. Philippe LACOSTE
Mme Crescence LEBRUN (à partir de la délibération n°061 jusqu’à la délibération n° 070)
M. Patrick FISCHER - M. Jean-Pierre VINCENDET

Représentés / pouvoirs :

- Monsieur Charles LUCA, pouvoir donné à Marcel PIACENTINO (de la délibération n°053 à 059 inclus)
- Mme Patricia LAVIGNE, pouvoir donné à Mme Thérèse DARTOIS
- M. Serge JOVER, pouvoir donné à Mme Marie BENASSAYAG
- M. Jean-Michel GRANELLE, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO
- Mme Elodie SAIAG HIRSCHI, pouvoir donné à Mme Catherine PIEGGI (de la délibération n°053 à 061 inclus)
- Mme Michèle PERRIN, pouvoir donné à Mme Ada Rebiha AIT-YALLA
- M. Jean-Jacques BENOIT, pouvoir donné à Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR
- M. Romain ROCHE, pouvoir donné à M. Jean-Paul BULGARIDHES
- Mme Laetitia VALERI PROISY, pouvoir donné à Mme Valérie PREMOLI
- Mme Crescence LEBRUN, pouvoir donné à M. Philippe DELEAN (de la délibération n°053 à 060 inclus)
- Mme Viviane DAUDIGNY, pouvoir donné à M. Lionnel LUCA

Quitte la salle et ne prend pas part au vote de la délibération n° 064 :

M. Albert CALAMUSO

Secrétaire de séance : Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR

1 - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

2 – INFORMATION - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire.

RESSOURCES HUMAINES

DEL 2022/CM04/053 - MODALITES DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Rapporteur : Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur Maire ou son représentant à recruter des vacataires à des conditions spécifiques et dans le cadre des besoins existant dans les services municipaux ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

DEL 2022/CM04/054 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ET DE SA FORMATION SPECIALISEE COMPETENTE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ENTRE LA COLLECTIVITE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES C.C.A.S

Rapporteur : Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création d'un **Comité Social Territorial** à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 08 décembre 2022,
- **DIT** que ce Comité Social Territorial est compétent pour les agents de la commune de Villeneuve Loubet et du CCAS,
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au Comité Social Territorial,
- **DECIDE** la création de la formation spécialisée compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au sein de la formation spécialisée compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- **DECIDE** le **maintien du paritarisme** numérique pour le Comité Social Territorial et la formation spécialisée du comité en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DECIDE** le **recueil**, par le Comité Social Territorial et la formation spécialisée du comité, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.
- **ACTE** le rattachement des agents de l'établissement du CCAS au Comité Social Territorial de la commune de Villeneuve Loubet à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 08 décembre 2022.

CULTURE

DEL 2022/CM04/055 - REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Rapporteur : Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adopter le règlement intérieur de l'Espace Culturel André Malraux.

SAISON ESTIVALE

DEL 2022/CM04/056 - RENOUELEMENT DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION HANDIPLAGE POUR LES PLAGES DU LOUP, DE LA FIGHIERE ET DES MAURETTES

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec l'Association HANDIPLAGE pour les plages du Loup, de la Fighière et des Maurettes ainsi que tous les documents nécessaires à leur bonne exécution

DEL 2022/CM04/057 - CONVENTION SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET DE SECOURS - SURVEILLANCE DES BAINNADES - SAISON ESTIVALE 2022

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de surveillance des baignades à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), pour la saison estivale 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de surveillance des baignades,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre et la bonne exécution de la convention.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

DEL 2022/CM04/058 - AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE LA PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DU RAPPEL A L'ORDRE ENTRE MONSIEUR LE MAIRE DE VILLENEUVE LOUBET ET MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE PARQUET DE GRASSE, DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/059 - EVOLUTION DU DISPOSITIF DE TRANSACTION PENALE - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'évolution du Protocole de mise en œuvre de la transaction proposée par le Maire ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEL 2022/CM04/060 - EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE DES BAUMETTES - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ELECTRIQUE ET TELECOM

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique ;
- **CONFIE** au SICTIAM la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences ;
- **CHARGE** le SICTIAM de solliciter la subvention du Conseil Départemental programme « environnement » ;
- **CHARGE** le SICTIAM de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement ;
- **PREND ACTE** de la dépense des travaux correspondante évaluée à 152 100,00 € TTC hors subvention, selon le devis établi le 09 novembre 2021 ;
- **PREND ACTE** du remboursement annualisé des travaux sur une durée de 15 ans dès la clôture du programme de travaux ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/061 - AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE - CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTON DANS LE PARC NATUREL DÉPARTEMENTAL DE VAUGRENIER

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention relative à l'aménagement d'un cheminement piéton dans le parc naturel départemental de Vaugrenier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le financement des travaux.

DEL 2022/CM04/062 - AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE - CONVENTION POUR AUTORISATION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE – PARCELLE AX 76 SECTEUR LOGIS DE BONNEAU

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention pour autorisation de travaux en domaine privé – sur la parcelle AX 76 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

URBANISME

DEL 2022/CM04/063 - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLU

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PRESCRIT** l'engagement de la procédure de modification n°6 du PLU

COMMANDE PUBLIQUE

DEL 2022/CM04/064 - APPROBATION DE LA MODIFICATION (AVENANT) N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT EXPLOITATION DU LOT N°10 DES PLAGES

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, après que Monsieur Albert CALAMUSO, ayant pouvoir pour Monsieur Jean-Michel GRANELLE, se soit retiré de l'assemblée :

- **APPROUVE** les termes de la modification (avenant) n°1 à la convention de délégation de service public portant autorisation d'exploitation du lot de plage n°10 conclue avec la SARL L'AVENTURE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la modification (avenant) n°1 susmentionnée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/065 - CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE SICTIAM AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de l'Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Commune de Villeneuve Loubet et le SICTIAM pour la passation et l'exécution d'un marché public global de performance (MGP) relatif à « la conception, la réalisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur des bornes et des illuminations festives de la Commune ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes susvisé avec le SICTIAM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la convention de groupement en question et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

DEL 2022/CM04/066 - MODIFICATION N° 1 – FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – LOT N°1 : TELEPHONIE FIXE – TELEPHONIE MOBILE – DIFFUSION AUTOMATISEE DE MESSAGES EN MASSE

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la modification n°1 au lot n°1 « téléphonie fixe – Téléphonie mobile – Diffusion automatisée de messages en masse » du marché public relatif à la fourniture de services de télécommunications.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

FINANCES

DEL 2022/CM04/067 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS AFFERENTS

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la Commune au groupement de commande « acquisition de vélos à assistance électrique et équipements afférents » proposé par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commande ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/068 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS AUX FAMILLES

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs,
- **APPLIQUE** ces tarifs à compter de la fin de l'année scolaire 2021/2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

DEL 2022/CM04/069 - CONTRAT D'OBJECTIFS « COMITE OFFICIEL DES FETES

Rapporteur : Madame Maud RIBET

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs pour l'exercice 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat.

GUICHET DES FAMILLES

DEL 2022/CM04/070 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU GUICHET DES FAMILLES

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement,
- **APPLIQUE** le nouveau règlement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00.

Fait à Villeneuve Loubet, le 25 mai 2022.

Le Maire,

Lionnel LUCA

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis.

